

OBJET

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS EASY II World Active Factor Rotation UCITS ETF, compartiment de BNP PARIBAS EASY II ICAV, classe d'actions : Accumulation USD (IE0004GONJX4)

Émetteur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS (« BNPP AM »), qui fait partie du groupe BNP Paribas S.A.

Site Internet : <https://www.axa-im.fr>

Numéro de téléphone : Appelez le +33.1.44.45.85.65 pour plus d'informations

La Banque centrale d'Irlande est responsable de la supervision de BNPP AM en lien avec le présent Document d'informations clés.

Ce produit est agréé en Irlande conformément à la Directive OPCVM.

Date de production du DIC : 03/06/2026.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

ICAV

Durée

Ce produit n'a pas de date d'échéance et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de la société.

Objectifs

Objectif de gestion

Générer une appréciation du capital sur le long terme moyennant un rendement total supérieur à celui de l'indice MSCI World (l'« Indice de référence ») en procurant une exposition stratégique et tactique à un ensemble diversifié de facteurs actions exclusifs, à l'aide de modèles d'investissement quantitatifs développés par le Gestionnaire.

Politique d'investissement

Le Fonds est géré de manière active en référence à la version Total Return Net de l'Indice de référence. Le Fonds investira principalement dans des actions et des titres assimilables à des actions (y compris, entre autres, des actions ordinaires, des actions privilégiées, des REIT, des parts (telles que celles émises dans le cadre de titres jumelés, à savoir deux titres ou plus liés ensemble au plan juridique), des droits et des warrants) principalement cotés ou négociés sur des Marchés réglementés dans le monde entier. Il est prévu que ce Compartiment soit entièrement investi dans de tels titres. L'investissement du Fonds dans des REIT ne dépassera pas 8 % de la valeur nette d'inventaire. L'univers d'investissement est l'Indice de référence, qui sert de point de départ à la construction du portefeuille (l'« Univers d'investissement »). Le Gestionnaire peut adopter une position plus active en termes d'allocation géographique, sectorielle et/ou de sélection des émetteurs par rapport à l'Indice de référence. Le Fonds pourra conserver des positions hors indice de référence, c'est-à-dire des titres qui faisaient partie de l'Univers d'investissement au moment de l'investissement mais qui ont depuis été retirés de l'Univers d'investissement, dans la limite de 20 % de la valeur nette d'inventaire. Dans le cadre du processus systématique de construction du portefeuille, le Gestionnaire applique notamment un filtre d'exclusion, tel que décrit dans les Politiques d'exclusion sectorielle et la Politique en matière de normes ESG d'AXA IM, ainsi qu'une analyse rigoureuse et documentée des fondamentaux de crédit réalisée par une équipe interne et dédiée. Après l'application des Politiques, le Gestionnaire applique ensuite un processus de sélection aux titres restants de l'Univers d'investissement sur la base des analyses de risque et de rendement issues de son évaluation quantitative exclusive des facteurs actions, à savoir les facteurs valorisation, croissance, qualité, momentum et faible volatilité. Les titres restants de l'Univers d'investissement sont ensuite classés sur la base de l'analyse combinée des facteurs exclusifs du Gestionnaire, l'importance relative de chaque facteur étant ajustée de manière dynamique en fonction du résultat issu d'un « cadre de rotation factorielle ». Ce cadre intègre des informations sur les conditions macroéconomiques qui prévalent ainsi que des informations sur la valorisation des facteurs et les indicateurs techniques. Le classement final de la sélection des titres selon la « rotation factorielle » intègre donc deux sources potentielles de performance : (1) des primes de rendement stratégiques à long terme ciblées par les facteurs actions exclusifs du Gestionnaire ; et (2) des rendements tactiques supplémentaires dérivés de la recommandation du « signal de rotation factorielle ». Un dispositif d'optimisation est utilisé pour structurer le portefeuille final. Ce dispositif vise à maximiser la performance en sélectionnant les titres qui présentent le « score de rotation factorielle » le plus élevé, tout en cherchant simultanément à maîtriser les risques afin de viser une meilleure performance corrigée du risque. Le Fonds peut investir jusqu'à 10 % de son actif net dans des parts/des actions d'Organismes de placement collectif éligibles dès lors que ces investissements répondent aux exigences de la Banque centrale. Le Fonds pourra également détenir et conserver des actifs liquides et des instruments du marché monétaire à titre accessoire. Le Fonds pourra utiliser des instruments financiers dérivés (« IFD ») y compris des contrats de change au comptant, des contrats à terme, des futures sur indices et des swaps aux fins de gestion efficace du portefeuille, de couverture ou d'investissement. Le Fonds pourra conclure des opérations de prêt de titres à hauteur de 80 % de son actif net, avec un niveau escompté de 30 %. Le Fonds ne négociera pas de total return swaps ou d'instruments présentant des caractéristiques similaires, n'aura pas recours à l'emprunt de titres ni ne conclura d'accords de mise ou prise en pension. Le Fonds est un produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier.

Revenu

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Acc), le dividende est réinvesti.

Horizon d'investissement

Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de conserver ce produit pendant au moins 5 ans.

Investisseurs particuliers visés

Le fonds s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont ni l'expertise financière ni les connaissances spécifiques requises pour comprendre le fonds, mais qui acceptent le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital. L'horizon d'investissement recommandé est de 5 ans minimum.

Informations pratiques

- Dépositaire : STATE STREET CUSTODIAL SERVICES (IRELAND) LIMITED
- Autres informations pratiques : veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change

Nous avons classé ce Produit dans la catégorie de risque 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base d'observations passées. Elle n'est pas garantie et peut évoluer à l'avenir.

Attention au risque de change. Vous recevrez des paiements dans une autre monnaie, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux monnaies concernées. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

D'autres risques non inclus dans l'indicateur de risque synthétique peuvent être significatifs, tels que le risque lié au modèle. Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend de la performance future du marché. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Le scénario de stress montre ce que vous pourriez récupérer dans des circonstances de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Exemple d'investissement : 10 000 USD		

Scénarios

Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement	
Stress	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 940.00 USD
	Rendement moyen chaque année	-70,60%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 660.00 USD
	Rendement moyen chaque année	-13,40%
Modéré	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 330.00 USD
	Rendement moyen chaque année	13,30%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 320.00 USD
	Rendement moyen chaque année	43,20%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.

Le scénario modéré s'est produit pour un investissement entre 2019 et 2024.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2025 et 2026.

Un indice de référence approprié du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte d'AXA Investment Managers Paris S.A. En cas de défaillance d'AXA Investment Managers Paris S.A., les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUELS SONT LES COÛTS ?

La personne qui vous conseille ou vous vend ce produit peut vous facturer d'autres frais. Le cas échéant, cette personne vous fournira des informations sur ces frais et leur incidence sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- la première année, vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit se comporte comme indiqué dans le scénario modéré.
- 10 000 USD sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Total des coûts	46.00 USD	418.00 USD
Impact annuel des coûts(*)	0,46%	0,52% chaque année

(*) Cela illustre la manière dont les coûts réduisent votre rendement chaque année durant la période de détention. Par exemple, il est précisé qu'en cas de sortie de votre part à la période de détention recommandée, votre rendement annuel moyen devrait être 12,83% avant déduction des coûts et 12,31% après déduction des coûts.

Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous en communiquera le montant.

Composition des coûts

Frais ponctuels d'entrée ou de sortie	Si vous sortez après 1 an	
Frais d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée sur le marché secondaire.*	0,00 USD
Frais de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie sur le marché secondaire.*	0,00 USD
Frais récurrents prélevés annuellement		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	0,30 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	30,00 USD
Frais de transaction	0,16 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel varie en fonction du volume que nous achetons et vendons.	16,00 USD
Frais accessoires prélevés dans des conditions particulières		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0,00 USD

*Marché secondaire : Aucun frais d'entrée ne s'applique aux investisseurs qui achètent/vendent des actions du fonds en bourse. Ces investisseurs paieront/recevront le prix de marché, de sorte qu'ils peuvent payer plus que la valeur liquidative du fonds au moment de leur achat ou recevoir moins que la valeur liquidative du fonds au moment de leur vente. Ils peuvent être soumis à des frais de courtage, de négociation et/ou d'autres frais facturés par leur intermédiaire (par exemple, le courtier) et non facturés par le fonds ou sa société de gestion.

Marché primaire : Les participants autorisés traitant directement avec le fonds paient les frais de transaction associés et des frais de souscription/rachat peuvent être appliqués à hauteur de 3 %.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER LE PRODUIT ET PUIS-JE RETIRER MON ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Ce produit n'a pas de période de détention minimale requise. Les 5 ans ont été calculés pour être en phase avec le délai dont le produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.

Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peut être affecté négativement.

La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des frais de rachat (gates) et/ou de rachat, dont les modalités sont précisées dans le prospectus et l'acte constitutif.

La section « Quels sont les coûts ? » fournit des informations sur l'impact des coûts au fil du temps. Veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit ? » pour connaître la procédure de rachat.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, veuillez contacter le service client à tout moment par e-mail en précisant l'objet du message : client@axa-im.com

Par courrier à l'adresse suivante : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS (Service client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris - La Défense cedex - France.

Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65

Si vous avez souscrit à l'un de nos fonds sur les conseils d'un intermédiaire n'appartenant pas au groupe BNP Paribas S.A., nous vous recommandons d'introduire votre réclamation directement auprès de cet établissement.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : STATE STREET FUND SERVICES (IRELAND) LIMITED et depuis le site Internet <https://funds.axa-im.com/>. Ces documents sont disponibles gratuitement.
- Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs des scénarios de performance précédents, veuillez consulter le site : <https://funds.axa-im.com/>.
- Lorsque ce produit est utilisé dans le cadre d'un contrat en unités de compte, ou d'un contrat similaire, les informations complémentaires, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas inclus dans le présent document, ainsi que le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de faillite de la compagnie d'assurance, doivent être fournies dans le document d'informations clés du contrat émis par votre assureur, courtier ou autre intermédiaire d'assurance conformément à leur obligation légale.

